

REGLEMENT DE LA COURSE

Le Trail des Couteliers

Dimanche 10 février 2019

1) ORGANISATION

La course « Le Trail des Couteliers » est organisée par l'association du Trail des Couteliers.

Tout renseignement peut être obtenu par téléphone auprès d'Anissa AABOUDA au 06 38 89 44 62

Nous pouvons être contactés par mail : trailedscouteliers@yahoo.fr

Vous pouvez consulter notre site : www.trailedscouteliers.free-h.fr ou notre page Facebook

<https://www.facebook.com/pages/Trail-des-Couteliers/482832278483610?ref=hl>

2) ITINERAIRE

COURSES

Circuit de 12 km – prix de l'engagement à 13€ + 2€ si inscription sur place

Circuit de 20 km – prix de l'engagement à 15€ + 2€ si inscription sur place

Circuit de 34 km – prix de l'engagement à 17€ + 2€ si inscription sur place

3) DEPART/HORAIRES

Départ des courses : Salle des fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle

Parcours de 34 km, départ à 9h30

Parcours de 20 km, départ à 9h45

Parcours de 12 km, départ à 10h00

Une barrière horaire a été instaurée sur le parcours de 34 km : Chaque concurrent engagé sur ce tracé devra terminer le parcours en 5h maximum. Tous les concurrents qui ne seront pas dans le temps imparti seront stoppés et ramenés en voiture jusqu'à la salle d'arrivée.

4) ARRIVÉES

Toutes les arrivées sont prévues à la salle des Fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle.

La remise des prix aura lieu dans la salle à partir de 12h00.

Il sera établi un classement général et un classement par catégories, cadets, juniors, espoirs, séniors, master 1, 2, 3 et 4, hommes/femmes. Pas de cumul des récompenses

Les récompenses seront distribuées de la façon suivante :

COURSES DE 12 km

- Récompense aux 3 premiers du classement général homme et femme
- Récompense au premier cadet homme et junior femme
- Récompense au premier junior homme et junior femme

- Récompense au premier espoir homme et espoir femme
- Récompense au premier sénior homme et sénior femme
- Récompense au premier master 1 homme et master 1 femme
- Récompense au premier master 2 homme et master 2 femme
- Récompense au premier master 3 homme et master 3 femme
- Récompense au premier master 4 homme et master 4 femme

COURSES DE 20 km

- Récompense aux 3 premiers du classement général homme et femme
- Récompense au premier junior homme et junior femme
- Récompense au premier espoir homme et espoir femme
- Récompense au premier sénior homme et sénior femme
- Récompense au premier master 1 homme et master 1 femme
- Récompense au premier master 2 homme et master 2 femme
- Récompense au premier master 3 homme et master 3 femme
- Récompense au premier master 4 homme et master 4 femme

COURSES DE 34 km

- Récompense aux 3 premiers du classement général homme et femme
- Récompense au premier espoir homme et espoir femme
- Récompense au premier sénior homme et sénior femme
- Récompense au premier master 1 homme et master 1 femme
- Récompense au premier master 2 homme et master 2 femme
- Récompense au premier master 3 homme et master 3 femme
- Récompense au premier master 4 homme et master 4 femme

Pour information : PAS DE CUMUL DE RECOMPENSE

5) ACCUEIL DES CONCURRENTS

L'accueil des concurrents se fera à la salle des fêtes du plan d'eau à compter du
Dimanche 10 février 2019 à 7h30.

6) INSCRIPTIONS

L'inscription aux différents parcours sera effective à réception du bulletin d'inscription rempli, signé, accompagné des droits d'inscription et des documents obligatoires.

L'inscription peut se faire par internet sur www.traildescouteliers.free-h.fr. Le coureur peut déposer sa licence ou son certificat médical directement sur le site au moment de son inscription. Si ce n'est le cas, la remise du dossard restera subordonnée à la présentation de la licence ou du certificat médical, en cours de validité.

ATTENTION : Nombre de places limité à 1000 coureurs

Les dates limites d'inscription sont les suivantes :

- Par internet jusqu'au 08 février 2019 à 23h00 sur www.traildescouteliers.free-h.fr
- Par courrier jusqu'au 07 février 2019. Envoyer le dossier à Association du Trail des Couteliers,
Chez Mme AABOUDA Anissa 4 et 5 place du Palais 63300 THIERS

- Ou sur place, clôture des inscriptions 1 heure avant le départ de chaque course soit clôture à 8h45 pour le 20 km, 8h30 pour le 34 km et 9h00 pour le 12 km

Il n'y aura pas d'inscription possible sans licence ou certificat médical valide.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu à la salle des fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle

Le dimanche 10 février 2019 de 7h30 à la clôture des inscriptions de la course concernée.

ATTENTION : Nombre de places limité à 1000 coureurs.

7) RAVITAILLEMENTS

Course de 12 km = 1 ravitaillement solide et liquide au 5^{ème} km + 1 ravitaillement à l'arrivée

Course de 20 km = 1 ravitaillement liquide au 6^{ème} km à proximité du village d'Ytaix + 1

ravitaillement solide et liquide au 11^{ème} km dans village de Fagot + 1 ravitaillement à l'arrivée

Course de 34 km = 1 ravitaillement solide et liquide au 11^{ème} km dans village de Fagot, + 1

ravitaillement solide et liquide au 20^{ème} km dans village de La Trappe, + 1 ravitaillement solide et liquide au 27^{ème} km près du village de Palladuc + 1 ravitaillement à l'arrivée.

8) CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course de 12 km est ouverte aux participants relevant des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters à la date de la manifestation.

La course de 20 km est ouverte aux participants relevant des catégories Juniors, Espoirs, Séniors et Masters à la date de la manifestation.

La course de 34 km est ouverte aux participants relevant des catégories Espoirs, Séniors et Masters à la date de la manifestation.

OBLIGATIONS QUANT AU CERTIFICAT MEDICAL

Source : extrait du manuel pratique de l'organisateur 2014

C'est une condition obligatoire pour participer à la manifestation sportive

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L231-2-1 du Code du Sport, que les participants répondent à l'un des critères suivants.

- Titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur [http://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/Fiche - Prefecture - Course pedestre sur route - DAS juil 2010 V2bis.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/archives/pdf/Fiche_-_Prefecture_-_Course_pedestre_sur_route_-_DAS_juil_2010_V2bis.pdf), sur laquelle doit apparaitre par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Titulaires d'une licence sportive délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Titulaires d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- Titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la

compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les concurrents non licenciés seront assurés par la responsabilité civile de l'organisateur.
L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite chez GENERALI ASSURANCES N° de contrat AP298112.

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo, image, adresse mail ou écrit concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée par le RGPD de mai 2018 et en application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès pour toute information personnelle vous concernant sur notre fichier, en vous adressant à Melle La Présidente, Anissa AABOUDA, Association du Trail des Couteliers 4 & 5 place du Palais 63300 THIERS.

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées à des fins de prospection

Les concurrents, de part leur inscription au Trail des Couteliers, acceptent pleinement les clauses du présent règlement.

9) SECURITE, POSTE MEDICAL

Des signaleurs, porteurs d'un gilet fluo, d'un K10 (pancarte rouge d'un côté et verte de l'autre) et titulaire du permis de conduire (les signaleurs devront posséder leur permis sur eux) seront postés aux endroits stratégiques du parcours et régleront la circulation au passage des carrefours et croisements de routes.

Un médecin sera présent en permanence sur la course, il sera joignable par téléphone portable au PC COURSE situé à la salle des fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle.

10) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Des postes de contrôle sont répartis tout au long du parcours. Le passage à ces points de contrôle est obligatoire et sera vérifié.

Tout abandon, incident ou accident devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche.

En cas de problème, les participants se doivent mutuellement secours et entraide.

Les participants s'engagent à respecter la propreté de la nature.

11) ORGANISATION

Les organisateurs se réservent le droit de changer le programme à tout moment.

Un exposé de la course est prévu en début d'épreuve, il sera réalisé soit par les organisateurs ou par l'animateur de la course.

Le règlement complet est consultable et téléchargeable sur le site de la course

www.traildescouteliers.free-h.fr

Fait à St Rémy sur Durolle le 28 octobre 2018

Les organisateurs : Association du Trail des Couteliers